

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 05 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUVEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

**VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Objet** : budget assainissement – avance de trésorerie

**BUDGET ASSAINISSEMENT – AVANCE DE TRÉSORERIE**

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT la possibilité pour les collectivités locales de faire une avance de trésorerie du budget principal à un budget rattaché ;
- CONSIDERANT la création du budget assainissement suite à la prise de compétence par la CCEDA au 1er janvier 2026 ;
- CONSIDERANT le versement d'un avance de trésorerie de 100 000€ pour couvrir les premières dépenses du budget assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il convient de prévoir une avance de trésorerie d'un montant de 300 000 euros pour continuer de couvrir les dépenses du budget assainissement.

En effet, à ce jour, la facturation des redevances assainissement aux usagers sur les communes d'Orléat, Peschadoires et Saint-Jean d'Heurs n'a pas été réalisée du fait du retard d'installation du logiciel de facturation.

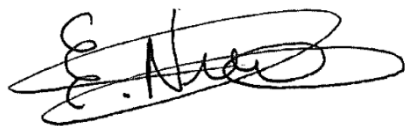
Cette avance sera versée et remboursée au budget principal par opération d'ordre non budgétaire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'AUTORISER** le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget assainissement selon les modalités exposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026  
Signé par Estéban NUNEZ,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026  
Signé par Florent MONEYRON,  
Président

